

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MARS 2013

2/3 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA MISSION LOCALE METROPOLE EST

749 jeunes Monsois de moins de 25 ans ont été accompagnés, en 2012, par l'antenne de la Mission Locale. Cet effectif se maintient dans un contexte d'accroissement des problématiques d'accès à l'emploi, notamment pour les jeunes peu formés. Il importe donc de conforter les actions menées par la Mission Locale, notamment en 2013 dans le cadre du programme de création des Emplois d'Avenir.

A ce titre, les moyens d'accompagnement de la Mission Locale par la ville de Mons en Barœul sont évalués pour l'année 2013 à hauteur de 100 000 €. Ils permettent de soutenir l'action de la Mission Locale Métropole Est en faveur des jeunes Monsois, de participer à son fonctionnement et de conforter le plan de redressement financier arrêté en 2010. L'aide accordée repose d'une part sur la mise à disposition d'un local dévolu au fonctionnement de l'accueil et de l'accompagnement et d'autre part sur l'apport de ce concours financier.

Les modalités de versement de la subvention globale ainsi que la nature des documents à présenter qui justifient de la réalisation des activités sont précisées dans une convention de partenariat signée entre Monsieur le Maire et Madame la Présidente de la Mission Locale Métropole Est.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention de partenariat,
- verser une subvention de 100 000 € à l'Association Locale pour l'Insertion Sociale et Professionnelle de Villeneuve d'Ascq/Mons en Barœul,
- imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts à l'article fonctionnel 92025, compte nature 6574 du budget de l'exercice.

Cette délibération est adoptée avec 30 voix pour ; 3 conseillers municipaux s'étant abstenus : M. GARCIA, M. ZUNIGA et M. TONDEUX.